

**OBJET MISE A LA REFORME ET DON D'UNE PARTIE DES FONDS
DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES**

Les Bibliothèques de la Ville de Saint-Denis disposent d'un certain nombre de documents qui doit être retiré du stock. Cette opération permettrait d'actualiser les collections.

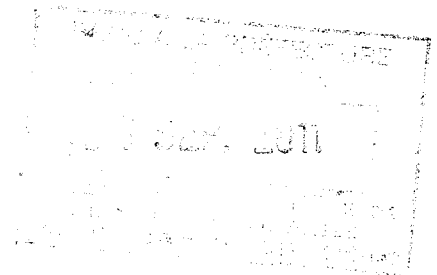
Certains des ouvrages, du fait de l'usure matérielle ou de l'obsolescence de leurs contenus, doivent être détruits. D'autres, présentant encore un intérêt documentaire et littéraire, peuvent être utilisés dans le cadre d'actions autour de la lecture.

Il est donc nécessaire de désaffecter ces documents qui seront mis au pilon (détruits) ou attribués à des associations qui en auront fait la demande au préalable.

Par conséquent, je vous demande d'autoriser :

- la désaffectation des documents répertoriés en annexe ;
- la destruction de ces ouvrages ou leur attribution à des associations qui en auront fait la demande ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



NB La liste détaillée des documents à mettre à la réforme est consultable près la Direction de la Culture au 14 bis Rue de Paris aux heures ouvrables de l'administration, ainsi qu'en séance du Conseil Municipal.

**OBJET MISE A LA REFORME ET DON D'UNE PARTIE DES FONDS
DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/5-53 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur PESTEL René Louis, 9ème Adjoint, présenté au nom des Commissions
Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

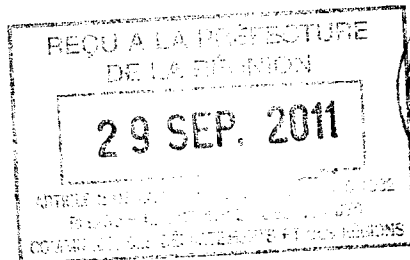
ARTICLE 1

Autorise la désaffectation des documents issus du Réseau de Lecture Publique répertoriés en annexe.

ARTICLE 2

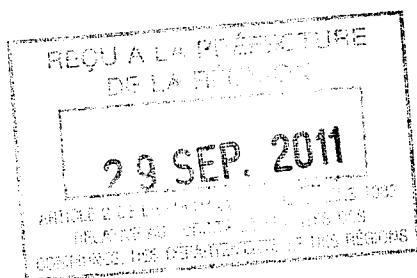
Autorise la destruction de ces ouvrages ou leur attribution à des associations qui en auront fait la demande au préalable.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 SEP. 2011



**ETAT RECAPITULATIF
DES FONDS DE BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES
A DETRUIRE ET A DONNER**

Structures concernées	A détruire		A donner
	DVD / VHS	Livres	Livres
Bellepierre			115
Bois-de-Nêfles		1 679	254
Montagne 8 ^{ème}		851	35
Montagne 15 ^{ème}		908	
Divers	158	1 604	926
Totaux	158	5 042	1 330
		6 372	



Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 17/09/2011
En annexe à la Délibération N° ARS-52

LE MAIRE

